

**DECRET N° 2003-549 DU 17 DECEMBRE 2003**

Portant nomination des membres du  
Conseil d'Administration de l'Agence  
Nationale pour l'Emploi (ANPE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret 2001-350 du 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- Vu** le décret n° 2003-224 du 07 juillet 2003 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale pour l'emploi ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;

**Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 novembre 2003 ;**

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes ci-après désignées sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour l'Emploi en qualité de représentants respectifs des pouvoirs publics, partenaires sociaux et du personnel :

### **1° Représentants des Pouvoirs Publics**

- Monsieur Honoré JAMES HINVI, Ministère chargé de l'Emploi ;
- Monsieur Bernard M. AHISSOU, Ministère chargé du Travail ;
- Monsieur Koami AKAKPO , Ministère chargé des Finances ;
- Monsieur Eusèbe AGOUA, Directeur National chargé de l'Emploi au Ministère chargé de l'Emploi ;
- Monsieur Sègoudo Pierre BASSO AGNOUN, Ministère chargé de l'Agriculture ;
- Madame Jocelyne ZINSOU, Ministère chargé de la Prospective et du Développement ;
- Monsieur Etienne KPOSSOU, Ministère chargé de la Jeunesse.

### **2° Représentants des partenaires sociaux**

- Monsieur Albin FELIHO , Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur William SOUROU, Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Monsieur Mamadou CHABI, Chambre Nationale d'Agriculture ;
- Monsieur Gaston K. AZOUA, Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin ;
- Madame Françoise SOSSOU HOLONOU, Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin ;
- Monsieur Bonaventure SANNI, Confédération des Syndicats Autonomes ;
- Un représentant de la Chambre des Métiers.

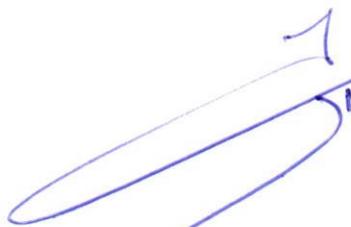
### 3° Représentant du personnel

Un représentant du personnel de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



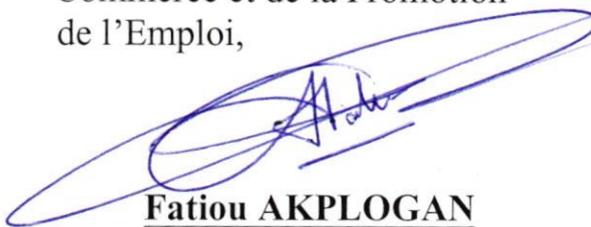
**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre de Finances  
et de l'Economie,



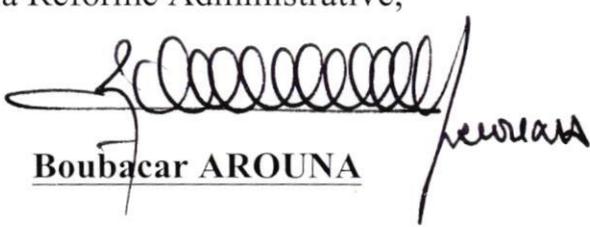
**Grégoire LAOUROU.-**

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et de la Promotion  
de l'Emploi,



**Fatiou AKPLOGAN**

Le Ministre de la Fonction  
Publique, du Travail et de  
la Réforme Administrative,



**Boubacar AROUNA**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MICPE 4  
MFPTRA 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UNB- UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.